

## DU PATRONAGE ET DES DROITS HONORIFIQUES

Patrono debetur honos onus, emolumentum,  
Præsentes, præsit, defendat, alatur egenus

*Le Maître, Reg. cap. 6.*

	PAGE
Origine.....	89
Grands honneurs.....	90
Petits honneurs.....	91
Quelles sont les personnes qui avaient droit aux grands honneurs.	91
Du patron.....	93
Du droit de patronage dans la province de Quebec.....	97
Nature du droit de patronage.....	100
Juridiction en matière de patronage.....	104
Quels sont les honneurs qui doivent être rendus au patron.....	107
Nomination aux bénéfices.....	107
Droit de demander des aliments sur les revenus de l'église.....	108
Droit d'être reçu en procession.....	109
Recommandation "nominatim" aux prières des fidèles.....	110
Réception de l'encens séparément après le clergé.....	111
Aspersion particulière d'eau bénite avant les fidèles.....	112
Offrande distinguée du pain béni et choix des jours de présentation.....	112
Droit gratuit à un banc d'honneur dans l'église.....	113
Sépulture sous le chœur ou la nef, vis-à-vis du banc d'honneur..	114
Droit de litre et de ceinture funèbre.....	116
Autres honneurs qui se rattachent aux grands honneurs, et distinctions honorifiques accordées aux hauts personnages de notre province.....	117
Prescription.....	119

## ORIGINE

1. Dès les temps les plus reculés du christianisme, on rendait des honneurs particuliers à certaines personnes dans l'enceinte même des églises. Le clergé devant retirer de ses travaux apostoliques tout ce qui lui fallait pour son existence, dût compter sur la générosité des fidèles pour la construction et pour